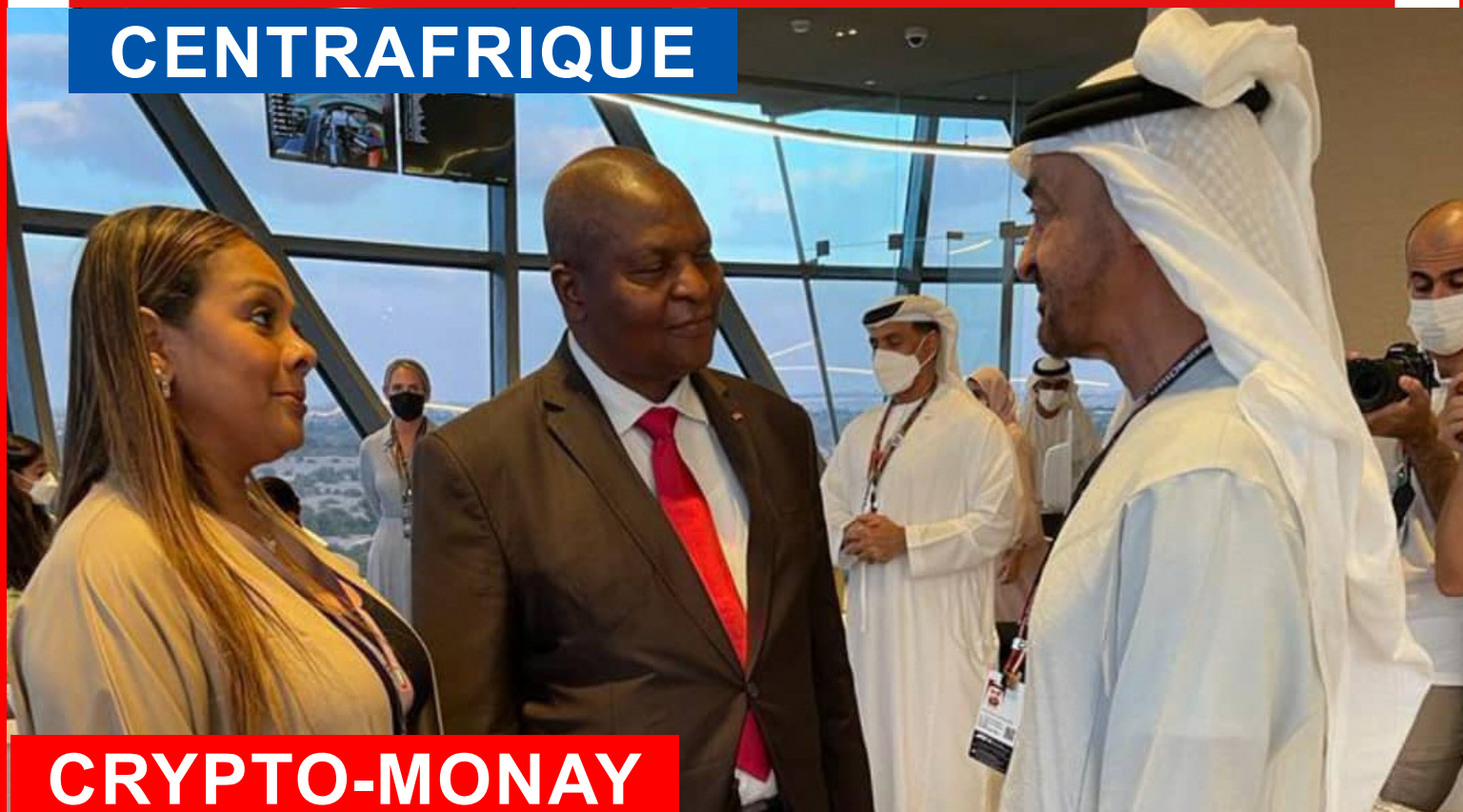


LA VOIX

DIPLOMATIQUE

CENTRAFRIQUE



CRYPTO-MONAY

Le Pr Touadera tient bon

DIPLOMATIE

Brazzaville rompt ses relations avec paris



La ministre, conseillère spéciale du président de la République de Centrafrique, Faustin Archange Touadéra, est présentée comme la plaque tournante du lancement de cette cryptomonnaie lancée le 10 février 2025 par l'homme fort de Bangui.

Après l'échec du Sango coin, la cryptomonnaie lancée par la République Centrafricaine en juillet 2022, Pr Faustin Archange Touadéra revient à la charge. Le 10 février 2025, le président centrafricain, Pr Faustin Archange Touadéra a annoncé via son compte X,

depuis Dubaï, le lancement du Meme coin, Car meme coin. L'homme fort de Bangui avait à ses côtés sa ministre, conseillère spéciale.





Comme lors de la première tentative, Sandra Boodhun, est présentée comme la cheville ouvrière de ce projet qui vise à attirer les investisseurs étrangers. Elle a joué un rôle clé dans le lancement de cette cryptomonnaie, dénommée Car même coin en février dernier.

Malgré les difficultés et autres inquiétudes enregistrées lors du lancement de cette cryptomonnaie, cette deuxième tentative projet présente des points positifs font savoir des experts des cryptomonnaies. Dans son compte X, le président cen-

trafricain a indiqué que 50.000 dollars avait été capté lors de la phase d'expérimentation et que ces fonds serviront à rénover un campus scolaire en ruine. Si le projet tient ses promesses, il pourrait fournir des fonds indispensables au pays.

La République centrafricaine est le deuxième pays au monde, après le Salvador à adopter une cryptomonnaie comme monnaie nationale.

Par Andy FAYE-DIENG



La lettre ouverte signée du chef de l'État congolais, Denis Sassou Nguesso ainsi que le Premier ministre, Collines Makosso et le président du parlement congolais évoque des actes d'ingérence de la France dans les affaires internes de la République démocratique du Congo.

LETTRE OUVERTE OFFICIELLE
Présidence de la République du
Congo
Gouvernement de la République
Parlement de la République

À Son Excellence Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République Française

Objet : Rupture officielle des relations néocoloniales entre la République du Congo et la République Française

Monsieur le Président de la République Française,

Par la présente, la République du Congo, par la voix de son Président, de son gouvernement et de son parlement souverainement élu, vous informe officiellement de sa décision irrévocable de rompre tout lien néocolonialiste avec la République Française.

Face aux ingérences répétées de la France dans les affaires internes du Congo, à la spoliation systématique de nos ressources, et à l'instrumentalisation de la justice française contre des dirigeants souverains africains, la République du Congo ne saurait demeurer sous le joug d'un système postcolonial oppressif.

Ainsi, nous déclarons avec effet immédiat :

La fin de tous les accords coloniaux signés avec la France, lesquels maintiennent le Congo dans une dépendance politique, économique et militaire inacceptable.

La nationalisation immédiate de toutes les entreprises et compagnies françaises opérant en République du Congo, afin de garantir la souveraineté économique et la gestion autonome de nos ressources naturelles.

L'ouverture de poursuites judiciaires in-

ternationales contre la République Française pour crimes coloniaux, notamment le génocide congolais commis lors de la construction du Chemin de Fer Congo-Océan (CFCO) et les exactions commises contre les peuples d'Owando et du département du Pool.

L'expulsion progressive des agents français présents sur notre territoire, conformément aux principes de souveraineté et d'autodétermination du peuple congolais.

La mise en place d'une commission nationale de restitution des biens et ressources pillés par la France, en vue d'un processus de réparation historique et économique.

Nous tenons à vous rappeler que le peuple congolais, dans son élan de libération et d'indépendance totale, assume pleinement cette décision et vous tiendra pour seul responsable des conséquences qui pourraient découler de vos actions de représailles économiques ou politiques.

En conséquence, la République du Congo ne saurait être tenue pour responsable des éventuelles réactions populaires à l'encontre des intérêts et ressortissants français sur son sol.

Notre nation souveraine prend ainsi en main son destin, libérée de toute forme de tutelle ou d'influence étrangère, pour bâtir un avenir fondé sur la justice, l'autodétermination et la dignité du peuple congolais.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre détermination inébranlable à défendre la souveraineté de notre nation.

Fait à Brazzaville, le 30 mars 2025

Denis SASSOU NGUESSO
Président de la République
du Congo

Contresigné par :
Anatole Collinet Makosso,
Premier Ministre
Président du Parlement Congolais.

COMMUNIQUÉ OFFICIEL AUX CHANCELLERIES ACCRÉDITÉES EN RÉPUBLIQUE DU CONGO

Le Gouvernement de la République du Congo informe l'ensemble des représentations diplomatiques et consulaires accréditées sur son territoire que, conformément à la décision souveraine du Président de la République, du gouvernement et du Parlement, le Congo-Brazzaville met officiellement fin à toutes ses relations néo-colonialistes avec la République Française.

En conséquence :

Tous les accords bilatéraux et coloniaux précédemment établis avec la France sont désormais caducs.

Toutes les entreprises françaises opérant sur le territoire congolais feront l'objet d'un processus de nationalisation conforme aux lois nationales et aux intérêts du peuple congolais.

La France est tenue responsable des exactions commises durant la période coloniale et postcoloniale, et des actions judiciaires internationales seront engagées.

Le Congo-Brazzaville se réserve le droit de prendre toute mesure de rétorsion économique ou politique en réponse à toute tentative d'ingérence étrangère.

Les chancelleries sont priées de prendre acte de cette décision et d'adapter leurs relations diplomatiques avec la République du Congo en conséquence.

Fait à Brazzaville, le 30 mars 2025
Le Ministre des Affaires Étrangères
République du Congo